

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Séance Ordinaire du 11 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le onze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Edith MARTIN, Maire.

Etaient présents : Mesdames Ambroisine BISSIRIOU, Laétitia BERARDO, Stéphanie BUCHERT, Christelle FRANCOIS

Messieurs Christian FOURQUIN, Maxence GAMEZ, Bastien LETELLIER, Jean-Paul LEMETTRE & Philippe ROUSSEAU

Absents ayant donné pouvoir : L.LERCLERC BEE à P.ROUSSEAU

Secrétaire de séance : Laétitia BERARDO

Le Quorum est atteint, la séance peut commencer.

Les comptes rendus du 4 décembre 2020 et 27 janvier 2021 sont approuvés à l'unanimité.

Lecture de l'ordre du jour.

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. - Compte de Gestion et compte Administratif 20202. - Affectation des résultats 20203. - Investissement 2021 (programmation)4. - Subventions accordées 20215. - Budget primitif 20216. - Vente d'une partie de la sente dite « Floquet »7. - Adhésion de la CCVT au SMTCO (syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise8. - Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise9. - Cimetière : procédure de reprise de concessions10. - Questions diverses |
|--|

1. - Compte de gestion et Compte administratif 2020

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que M Jean-Paul LEMETTRE, troisième adjoint a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif, Considérant que Edith MARTIN, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à M Jean-Paul LEMETTRE pour le vote du compte administratif.

Mr Lemettre adjoint en charge de la préparation des documents budgétaires prend la parole pour présenter les comptes 2020.

Le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2020 qui s'établit ainsi :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement 2020	Solde d'exécution 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	+26 290.28	0	- 31 815.34	-5 525.06
Fonctionnement	284 876.27	+90 910.72	+54 541.29	+248 506.84
TOTAL	311 166.55	90 910.72	+ 22 725.95	+242 981.78

Fonctionnement :

Dépenses 391 433.75 €

Recettes 445 975.04 €

Excédent de clôture : +54 541.29€

Investissement :

Dépenses 604 580.15 €

Recettes 572 764.81 €

Solde d'exécution (déficit) : - 31 815.34€

Résultat de l'exercice (excédent) : + 22 725.95 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2020 de la Trésorerie.

Délibération n°2021/05

Le Conseil Municipal examine le compte administratif 2020 qui s'établit ainsi :

		DÉPENSES	RECETTES
RÉALISATIONS EXERCICE 2020 (mandats & titres)	Fonctionnement Investissement	391 433.75€ 604 580.15€	445 975.04 € 572 764.81 €
—			+
—	Report section Fonct Report section Inv.	+ _____ 0 € 0 €	_____+ 193 965.55 € 26 290.28 €
—		= _____ 996 013.90 €	_____= 1 238 995.68 €
—	Section fonctionnement Section investissement	_____0 139 407.00 €	_____0 133 657.00 €
—	RÉSULTAT CUMULÉ	_____391 433.76 € _____743 987.15 €	_____639 940.59 € _____732 712.09 €
—	TOTAL CUMULÉ (a)	_____1 135 420.90 €	_____1 372 652.68 €

Hors de la présence de Madame le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020.

Délibération n°2021/06

2. - Affectation du résultat 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'affecter le résultat 2020 de la manière suivante :

Reports :	
Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	26 290.28 €
Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	193 965.55€

Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (déficit -001) de la section d'investissement de :	31 815.34 €
Un solde d'exécution (excédent -002) de la section de fonctionnement de :	54 541.29 €

Restes à réaliser :	
Par ailleurs la fonction d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	139 407.00 €
En recettes pour un montant de :	133 657.00 €

Besoin Net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section investissement peut être estimé à :	11 275.06 €

Affectation du résultat :	
Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	11 275.06 €

Ligne 002	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	237 231.78 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de transférer la somme de - 11 275.06 €uros de la section de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068.

Délibération n°2021/07

3. Programme d'investissements 2021

<u>N° article</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montants</u>
2111	achat terrain	2 000.00 €
21311	Remplacement fenêtres Mairie	8 000.00 €
21312	Plancher 1 ^{er} étage classe côté rue	10 000.00 €
21316	Cimetière : reprise de concessions en état d'abandon	5 000.00 €
2151	Placeau lavoir – réfection voirie	10 000.00 €
2151	Parking devant commerce et mairie	25 000.00 €
2152	Radar pédagogique	4 000.00 €
2152	2 piliers de renfort route d'Egremont	8 500.00 €
21534	SE60 – lampes en LED	12 000.00 €
21534	ENEDIS – renforcement réseau	3 100.00 €
21578	autres matériels et outillages	1 500.00 €
	Total	89 100.00 €

Pour rappel : restes à réaliser 2020 :

21312	création salle de classe et accueil périscolaire	109 823.00 €
21311	Mairie : changement fenêtres	29 584.00 €

Après délibération, Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour ces projets.

Délibération n°2021/08

4. Subventions accordées 2021

Les associations subventionnées ont présenté un rapport moral et financier avec une nouvelle demande pour l'année en cours.

La commission « finances » a proposé, comme l'année précédente, de ne pas subventionner les associations extérieures à la commune sauf lorsque des habitants de Delincourt en font partie.

Les subventions accordées s'élèvent à 6 313.00€

- Club sportif chaumontois	100.00€	unanimité
- Association sportive du Réveillon – Gymnastique	900.00 €	unanimité
- Centre Social Rural Chaumont (centre aéré)	2 553.00 €	unanimité
- Comité Communal d'Actions Sociales Delincourt	2 000.00 €	unanimité
- Coopérative scolaire	500.00 €	unanimité
- APE des Collèges de Chaumont en Vexin	160.00 €	unanimité
- Modern jazz	20.00 €	unanimité
- Tennis club du Vexin-Thelle	80.00 €	unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité d'accorder les subventions ci- dessus pour un montant total de 6 313.00 Euros (six mille trois cent treize euros).

Délibération n°2021/09

L'article 92 de la loi « Engagement et proximité », codifié à l'article L. 5211-12-1 du CGCT, prévoit que chaque année, avant l'examen du budget, les communes doivent établir une présentation de l'ensemble des indemnités de toutes natures, libellées en euros, dont bénéficient les élus.

Madame le maire présente donc cet état à l'assemblée.

5. Budget primitif 2021

Aux vues des explications données précédemment par JP. LEMETTRE concernant des prévisions du budget de fonctionnement pour l'année 2021, l'assemblée présente passe au vote du budget primitif de 2021

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	DEPENSES	CHAPITRE	RECETTES
11 – charges générales	452 008.78	13 – atténuation de charges	0.00
12 – charges de personnels et assimilés	115 710.00	70 – Produits de services	187 700.00

14 - atténuation de charges	45 000.00	73 - Impôts et taxes	243 000.00
65 - charges de gestion courante	84 813.00	74 - dotations et participations	110 700.00
66 - charges financières	6 000.00	75 - Autres produits de gestion courante	24 000.00
023 - virement à la section d'investissement	99 100.00	002- Résultat reporté	<u>237 231.78</u>
TOTAUX	802 631.78	TOTAUX	802 631.78

Le programme de fonctionnement convient à l'Assemblée qui donne son accord à l'unanimité.

BUDGET D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	RAR N-1	DEPENSES N	CHAPITRE	RAR N-1	RECETTES N
16 - remboursements emprunt		74 740.00	021 Virt de la sect fonctionnt		99 100.00
20 - frais d'étude		0.00	10222- FCTVA		63 000.00
21 immobilisat	139 407.00	89 100.00	1068 - excédent de fonctionnement		11 275.06
001 déficit d'investisst		5 525.06	13 - subvention	133 657.00	0.00
			16 - emprunt	0	0.00
			16 dépôts et cautionnement		1 740.00
TOTAUX	139 407.00	169 365.06	TOTAUX	133 657.00	175 115.06

Le programme d'investissement convient à l'Assemblée qui donne son accord à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce budget à l'unanimité.

Délibération n°2021/10

6. Vente d'une partie de la sente dite « Floquet »

Madame le Maire expose que ce chemin se trouve en parallèle de la rue moucheuse et permettait, jadis, de se rendre au lavoir de la rue des cerisiers. Une partie est englobée dans la propriété sise 385 rue moucheuse depuis de nombreuses années. Cette sente est donc sans issue. Un riverain de cette sente souhaite en acquérir une partie car cette sente se trouve au milieu de 2 parcelles (1 qu'il possède (AC 215) et 1 autre qu'il souhaite acheter (D 201)). Il a donc chargé un géomètre de procéder au bornage et à la reconnaissance des limites de la propriété cadastrée section D 201 qu'il souhaite acheter

et qui borde la sente « Floquet ». Madame le Maire rappelle que ce point a été évoqué en questions diverses lors de la séance du 27 janvier dernier mais n'avait pas pu être délibéré.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Accepte de vendre à l'€ symbolique la partie de la sente dite « Floquet » jouxtant les parcelles D 201 et AC 215 à Mr et Mme HAUTEMANIERE demeurant 560 rue Moucheuse sous conditions que tous frais et honoraires relatifs à cette transaction soient supportés par les acquéreurs (bornage ci-annexé).**
- **N'autorise pas la clôture de cette sente avant l'établissement d'un acte notarié ou administratif.**

Délibération n°2021/11

7. Adhésion de la CCVT au SMTCO (syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise

Madame le Maire rappelle que le Conseil communautaire, lors de sa séance en date du 23 février 2021, a délibéré à l'unanimité afin d'adhérer au Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) et a adopté les statuts joints en annexe de la présente délibération.

En application de l'article L.5214-27 du C.G.C.T.,

Madame le Maire propose d'autoriser Monsieur le Président de la CCVT à adhérer au SMTCO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE son accord à la CCVT afin que celle-ci adhère au SMTCO (cf. statuts joints).

Délibération n°2021/12

8. - Adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au Syndicat d'Energie de l'Oise

Madame le Maire expose que la Communauté de Communes Thelloise, par délibération en date du 15 octobre 2020, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat (SE60) deux compétences optionnelles :

- Maîtrise de la Demande en Energie et Energies Renouvelables (hors travaux)
- Maîtrise d'ouvrage des travaux d'Investissements sur les installations d'éclairage public des zones d'activités économiques communautaires (hors maintenance)

Lors de son assemblée du 16 février 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, APPROUVE l'adhésion de la Communauté de Communes Thelloise au SE60.

Délibération n°2021/13

9. Cimetière : procédure de reprise de concessions

Christelle FRANCOIS prend la parole.

L'idée est de rénover les allées, donner un coup de propre et voir ce qu'il est possible de faire des tombes en très mauvais état.

- Columbarium : nécessité de rajouter des cases
- Refaire les allées avec un système de gravillonnage
- Croix au centre du cimetière : dégradée au niveau du socle → entraîne des infiltrations d'eau → devis pour réparation en cours ± 500€
- Reprises des concessions en état d'abandon : procédure à mettre en place → travail conséquent à réaliser en 2 phases :
 1. Administrative d'une durée de 3 ans ½
 2. Technique (reprise des corps) dès la fin de la phase administrative

Madame FRANCOIS propose d'avoir recours à un cabinet spécialisé dans ces dossiers afin de garantir tout défaut de procédure. La proposition actuelle (phase administrative) se chiffre à 8400 € pour une reprise de 50 tombes. Nous prévoyons de reprendre une trentaine de tombes. Un budget de 5000€ est prévu à cet effet au BP 2021.

Il faut dès à présent repérer les tombes véritablement en état d'abandon et/ou présentant un péril ; Mettre en sécurité les tombes présentant un péril immédiat.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ensemble de ces propositions.

Délibération n°2021/14

10. Questions diverses

- **Achat et vente de trottoirs et voirie appartenant encore à des particuliers :** plusieurs projets de rachat, par acte administratif (coût nettement réduit par rapport à un acte notarié) sont en cours afin de régulariser des situations datant de nombreuses années ; notamment la rue du Bois Edouin (toujours privée), certains trottoirs et un chemin route de Gisors
- **Eglise :** 1^{ère} commission organisée, 1^{er} contact établi avec Mme VACHEROT Valentine - Chargée de conservation et de restauration des patrimoines à l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Oise - → rdv fixé pour un 1^{er} bilan,
La 2^{ème} réunion de la commission aura pour objet le financement.
Mesdames RUBICHI Isabelle, COLL Caroline et FRANCOIS Christelle sont en charge de ce projet.
- **Ex épicerie :** Madame le Maire a reçu les anciens gérants suite à la réunion du CM du 27 janvier dernier : à ce jour le loyer de janvier 2021 n'a toujours pas été payé ni la taxe foncière de 2020. Un échelonnement de la dette sur 9 mois sera proposée aux débiteurs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 26

Signatures